



**BUREAU
VERITAS**

Bureau Veritas
Certification
4 chemin du Tronchon
69544 Champagne au
Mont d'Or

ROXANE NORD
RUE DES FERMES, PROLONGEE RUE D'IENA
59810 LESQUIN

Granulés Plastiques Industriels Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021



Site	ROXANE NORD RUE DES FERMES, PROLONGEE RUE D'IENA 59810 LESQUIN
DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE	
Contact Client	Denis CODRON d.codron@sources-alma.com - 0320080980
Date de début - Date de fin d'audit	03/11/2022 - 03/11/2022
N° Rapport	16063740_1 jour
Type d'audit	Initial
Audité par Responsable d'audit	Jerome MAILLOT

DATAS

CLIENT

Nom du client
ROXANE NORD

Contact client
Denis CODRON

Fonction
Responsable de site

Téléphone
0320080980

Email client
d.codron@sources-alma.com

AUDIT

N° Rapport
16063740 _1 jour

Numéro d'affaire
16063740

Date de début
03/11/2022

Date de fin
03/11/2022

Auditeur
Jerome MAILLOT

Organisation multi-sites
NON

Type d'audit
Initial

Mode d'audit
Sur site

Durée de l'audit
1 jour

SITE

Nom du site
ROXANE NORD

Adresse du site
RUE DES FERMES, PROLONGEE RUE D'IENA

Code postal
59810

Ville
LESQUIN

Pays
FRANCE

Présentation du site
ROXPET NORD fait partie du groupe source ALMA
Créée en 1954, Activité d'embouteillage plastique de boissons plates pour différentes marques (St Amand, Cristaline, St Yorre, Rozana...)
Site de Lesquin ROXPET NORD créée en 2009 pour le recyclage du PET, 2 lignes de production de 1 tonne/heure

DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE

1. Production de Granulés Plastiques Industriels



2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels

3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels



4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels

Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site :
48 Tonnes, le site fonctionne en 6x4 en flux tendu

Production de Granulés Plastiques industriels
Production de Granulés Plastiques industriels

Stockage de Granulés Plastiques Industriels
Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Synthèse

Conclusion	Satisfaisant
------------	--------------

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	0	2
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
CRITERE 3 : Epandage accidentel	0	2
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	0	3
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
CRITERE 7 : Audit internes	0	3
Communication	0	2
Total	0	23

PERSONNES INTERROGÉES

Nom / Fonction Maxime VIALLE - Technicien laboratoire / qualité
Anthony COUPÉ - Responsable maintenance
Guillaume BIENVENU - Coordinateur qualité pôle plastique
Grégory SAUTEJEAN - Cariste

Questionnaire

§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

	Exigence	Observation
1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	Conforme	Une analyse des risques de rejets plastiques a été complétée à partir des zones à risques, une cotation de criticité et des moyens de maîtrise. Les zones de risques les plus élevés sont la réception et le conditionnement/expédition. Pas de regard d'eau pluviale dans les zones à risques. Vu analyse du 08/09/2022 Vu cartographie du site avec zone à risques
1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain	Conforme	L'ensemble des zones ont bien été identifiés Vu audit terrain/ Les zones à risques sont en adéquation avec la cartographie

CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

	Exigence	Observation
1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés	Conforme	Un cahier des charges pour le conditionnement des Flakes (paillettes plastique) a été défini, celui-ci précise l'utilisation de BigBag en PP tissés neuf sur palette bois, Une consigne de conditionnement des granulés plastiques fabriqués définit le type de big-bag avec sache interne
1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/design défini	Conforme	Vu cahier des charges Flakes du 08/2022 Vu fiche technique granulés RPET du 07/10/2022
1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Conforme	Une procédure de contrôle réception définit les critères de refus de déchargement (contrôle visuel de l'état de propreté, big-bag fermé...) pour chaque réception Vu PRO 005/mop-02-07/LES du 22/07/2022 Vu ACH003/an05-01A/LES, mention « intégrité physique du BigBag » Une check-list de contrôle expédition granules RPET en BigBag (CSL-004) spécifie le contrôle de l'intégrité physique et du respect du conditionnement
1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Conforme	Vu enregistrement de déchargement des matières premières ACH003 du 03/11/2022 Vu enregistrement CSL-004/an3-C/LES du 03/11/2022

CRITERE 3 : Epannage accidentel

	Exigence	Observation
1.3.1 Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Conforme	Un mode opératoire de récupération Flakes et Granulés de PET (PRO-005 / mop-05-05A et B/LES) a été rédigé le 27/06/2022 En cas d'incident, celui-ci sera notifié sur une fiche de poste
1.3.2 Enregistrement d'événement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité)	Conforme	Pas d'incident de déversement dans l'enceinte du site au jour de l'audit

CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

	Exigence	Observation
1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en amont des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Conforme	Le site ne dispose pas de bassin de rétention Un planning de nettoyage des abords du site (PRO-010-an04-03P_LES) définit le passage de la balayeuse au moins une fois par mois
1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Conforme	Vu planning annuel affiché dans l'atelier avec gommette de couleur collée sur la date de réalisation. Dernier passage S42.
1.4.3 Vérification visuel de l'état des bassins de rétention et abords du site	Conforme	Pas de trace de pollution ni de présence de granulés lors du tour de site Les eaux pluviales sont évacuées par ruissellement sur le sol béton vers des talus, pas de traces de dépôts de granulés plastiques.

CRITERE 5 : Equipements et dispositifs

	Exigence	Observation
1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Conforme	Chaque équipe dispose de son kit balai/pelle/scotch Le site dispose d'une aspiration centralisée et de nombreux points de branchement en intérieur et extérieur permet d'aspirer les granulés en cas de déversement. Les équipements et dispositifs sont également inventoriés dans l'analyse des risques (ex : balayeuse)
1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Conforme	En dehors du contrôle de l'aspiration centralisé, une procédure définit la périodicité de vérification du bon état des équipements et dispositifs : Vu vérification de la présence et bon état du kit balai/pelle/scotch (checklist inspection hygiène - AUD_001_an12_LES) Vu suivi et entretien de la balayeuse (plan de maintenance)
1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Conforme	Vu checklist inspection hygiène complété du 27/10/2022 Vu plan de maintenance S42


CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation

	Exigence	Observation
1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site	Conforme	Le site est certifié ISO 9001 et met déjà en œuvre une procédure de formation/sensibilisation du personnel Une Sensibilisation Décret a été réalisé le 25/10/2022
1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Conforme	Vu tableau de suivi des sensibilisations du personnel affiché au labo
1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Conforme	Pas de tiers identifiés dans les zones à risques. Un rappel est fait lors de l'accès au site en complément des règles d'hygiène avec un mémo affiché à l'accueil (vu). Des critères d'hygiène et notamment de propreté des remorques font déjà l'objet de point de sensibilisation des prestataires de transport.
1.6.4 Existence d'affichage relative aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	Conforme	Vu affichage de la cartographie des zones à risques et des modes opératoires de récupération Flakes et Granulés de PET (PRO-005 / mop-05-05A et B/LES) au niveau du bureau accueil et laboratoire usine.

CRITERE 7 : Audit internes

	Exigence	Observation
1.7.1 Une procédure définit la méthode de contrôles internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Conforme	Une checklist d'inspection hygiène mensuel des zones sensibles et non sensible (AUD_001_an12_LES) définit les critères de contrôle interne (voir indication en couleur saumon)
1.7.2 Existence d'un programme de contrôle (fréquence semestrielle)	Conforme	Vu programme mensuel établi et suivi
1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des contrôles de ces procédures selon modalités définies	Conforme	Vu rapport du 29/09/2022 et 26/10/2022

§2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)

	Exigence	Observation	Preuve à l'appui
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Conforme	Les dispositifs de récupération sont présents et opérationnels. L'ensemble du stockage extérieur est sur dalle béton. Une commande est en cours pour l'achat de boudin en complément des dispositifs existants pour le confinement. Une étude au niveau groupe est menée pour équiper les regards d'eau pluviale de tamis afin de récupérer les granulés plastiques (voir preuve). Le site ne dispose que d'un seul regard d'eau pluviale situé hors zone à risque.	

§3 COMMUNICATION EXTERNE

Communication

	Exigence	Observation
3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Non Applicable	AUDIT BV INITIAL
3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification	Conforme	Pas d'utilisation spécifique du logo de BV sur la documentation. Seule l'attestation sera affichée et communiquée via le site web et à l'accueil du site.

§ CONCLUSION

	Observation
CONCLUSION	Le système de management en place a été mis à jour afin de mettre en conformité le site par rapport au décret. Beaucoup de règles sont déjà existantes du fait que le site est en démarche IFS (BRC), HACCP et certifié ISO 9001 ; A ce jour, les procédures et les moyens de maîtrise sont identifiés et déployés. Le site démontre une bonne maîtrise des risques liés à son activité. Le site est propre et bien entretenu.

Section label level 2	Checkpoint Label	Description Non Conformité	Type	Représentant Client	A compléter avant
		Denis CODRON			


Participants réunion d'ouverture

Nom / Fonction Maxime VIALLE - Technicien laboratoire / qualité
 Anthony COUPÉ - Responsable maintenance
 Guillaume BIENVENU - Coordinateur qualité pôle plastique

Participants réunion de clôture

Nom / Fonction Maxime VIALLE - Technicien laboratoire / qualité
 Anthony COUPÉ - Responsable maintenance
 Guillaume BIENVENU - Coordinateur qualité pôle plastique

Plan d'audit

Date et Heure	Activité	Thème	Commentaires	Pièce jointe
03/11/2022 09:00 CET	Réunion d'ouverture			
03/11/2022 11:28 CET	Audit	Autre	Visite rapide du site Audit documentaire Procédures et enregistrements associés	
03/11/2022 12:30 CET	Déjeuner			
03/11/2022 13:30 CET	Audit	Autre	Audit documentaire Procédures et enregistrements associés	
03/11/2022 16:00 CET	Préparation réunion de clôture			
03/11/2022 16:30 CET	Réunion de clôture			



BUREAU
VERITAS

Bureau Veritas Certification

ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à

ROXANE NORD
RUE DES FERMES, PROLONGEE RUE D'IENA
59810 - LESQUIN - FRANCE

Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

**Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la
prévention des pertes de granulés de plastiques
industriels dans l'environnement**

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est
valable jusqu'au : 15/11/2025
Date originale : **16/11/2022**

Attestation n°: 223-2022-000089-FR
Affaire n°: 16063740

Date : **16/11/2022**

Laurent CROGUENNEC - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle - 92937 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que
l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



